

CYCLE DE CONFERENCES
SUR LES RELATIONS ENTRE LA SUISSE ET L'AFRIQUE DU SUD
Organisé par le CETIM et l'IUED

Titre de la conférence:

La présence suisse en Afrique du Sud et le commerce des diamants et de l'or sud-africains en Suisse: éléments historiques

2 avril 2003

Titre de l'intervention:

La présence Suisse en Afrique du Sud

Par Sandra Bott

Introduction

Je vais baser la présentation de ce soir sur l'évolution des liens financiers entre la Suisse et l'Afrique du Sud durant l'apartheid, soit sur la mise en place dès les années 50 d'une véritable politique d'investissements considérables en faveur du partenaire sud-africain de la part des cercles financiers suisses, en particulier des trois grandes banques helvétiques de l'époque – l'UBS, le Crédit Suisse et la SBS. Il s'agira donc d'éclairer par des éléments historiques certaines caractéristiques de l'« expansionnisme » financier suisse en Afrique du Sud, ainsi que les enjeux pour les investisseurs helvétiques de s'implanter sur ce marché, avec comme présupposé de départ que la politique économique menée par les autorités et les milieux d'affaires privés helvétiques a joué un rôle crucial durant certaines phases délicates auxquelles les autorités sud-africaines ont été confrontées, notamment en raison des sanctions internationales prises à leur encontre. Il s'agira également d'éclairer l'attitude des autorités helvétiques à l'égard des engagements financiers helvétiques en Afrique du Sud. Je ne vais pas véritablement aborder le thème du marché de l'or sud-africain et l'attrait qu'il représente pour la place financière helvétique. Mais je tiens simplement à souligner que ce thème est essentiel à la compréhension du renforcement des liens entre les deux pays, puis du maintien étroit de ces liens. De plus, la question du commerce de l'or est fortement liée à celle des flux de capitaux. Il semblerait notamment que l'importation d'or, qui concernerait jusqu'à 80% de la production sud-africaine, a facilité l'octroi de crédits (sous la forme de crédits-or par exemple).

L'intérêt des milieux bancaires suisses au développement des liens financiers

Du côté des cercles financiers suisses, en particulier des trois grandes banques, les possibilités offertes par l'Afrique du Sud suscitent un vif intérêt dès la fin de la guerre. Dans le contexte très

instable de l'après-guerre, qui sera encore accentué par la Guerre froide, l'évolution de l'Union sud-africaine est perçue avec confiance par les milieux dirigeants helvétiques. Trois éléments sont mis en avant :

1. ses riches ressources naturelles, surtout ses très importantes réserves d'or qui font du pays, à l'époque déjà, le plus gros producteur de métal jaune sur le plan international et qui donnent aux créanciers de fortes garanties quant à ses possibilités de paiement.
2. les conditions particulièrement favorables réservées aux investisseurs étrangers surtout depuis l'avènement au pouvoir du Parti nationaliste en 1948.
3. la position géographique très excentrée de l'Afrique australe.

De plus, la conquête de ce marché représente une possibilité de s'implanter dans d'autres pays africains limitrophes, tels que le Zimbabwe ou encore l'Angola.

A l'issue de la guerre, les banques suisses possèdent des réserves considérables de capitaux et cherchent de nouveaux débouchés pour les placer aux meilleures conditions. Dans ce contexte, l'Afrique du Sud représente un des rares pays remplissant les critères nécessaires de rentabilité et de sûreté : outre la une politique très libérale en ce qui concerne les importations de capitaux étrangers dans son économie, le système général de domination institutionnalisé par le Gouvernement nationaliste est parfaitement adapté à la protection des intérêts des possédants. Ainsi, les lois de l'apartheid et les sévères limites imposées aux activités syndicales des travailleurs noirs interdisent pratiquement à ces derniers toute possibilité de s'organiser et de défendre leurs intérêts, ce qui contribue à fournir une main-d'oeuvre très bon marché.

A ces aspects, se greffe, selon moi, un élément d'ordre idéologique: une fois les garanties économiques apparemment remplies, a pu se développer une affinité, sur fond d'anti-communisme et de croyance en la supériorité de la race blanche, entre certains membres de l'élite helvétique et sud-africaine.

La conquête du marché sud-africain par les trois grandes banques suisses va se concrétiser par la mise en place, dès 1950, d'une politique d'octroi de prêts et crédits au partenaire sud-africain, de sorte que dans les années 1980, la Suisse figure, soit au 4^{ème} ou au 5^{ème} rang parmi les créanciers de ce pays dépendant de la période considérée. Les banquiers helvétiques répondent ainsi au besoin massif de capitaux étrangers de l'Afrique du Sud pour le développement de son infrastructure industrielle et minière et s'aménagent ainsi une place de choix sur ce marché des plus prometteurs.

Des trois grandes banques, c'est la plus petite d'entre elles, l'UBS qui a été la première fortement intéressée à développer l'exportation de capitaux vers l'Afrique du Sud . Ainsi, elle crée en 1948 le South Africa Trust Fund (SAFIT) par l'intermédiaire d'une société financière détenue à 100% par l'UBS. Le capital du fonds est au départ essentiellement placé dans des sociétés financières et minières sud-africaines, notamment dans celles appartenant au groupe de l'Anglo American

Corporation de la famille Oppenheimer et qui signifient le début de liens économiques durables entre le géant sud-africain et la banque suisse. Il est possible que cet intérêt tout particulier de la banque à développer ses affaires dans ce pays, était lié à une concurrence avec les deux autres banques. La banque ouvre une filiale en AfS en 1950, le CS et la SBS attendront quant à elles jusqu'en 1970.

« Condamnations morales » et intensification des affaires

C'est en 1960, qu'on assiste aux premières réactions internationales à l'encontre du régime sud-africain suite au massacre de Sharpeville, où des manifestants sont tués par la police, alors qu'ils réagissent contre une mesure des plus discriminatoires : les « Pass Law » (sortes de passeports permettant de contrôler et d'enregistrer les déplacements de la population noire). Fin 1962, l'Assemblée générale de l'ONU recommande la rupture des relations diplomatiques et commerciales, transports compris. En 1963, le Conseil de sécurité de l'ONU recommande un embargo sur les exportations de matériel de guerre.

La Suisse annonce quant à elle en décembre 1963 l'interdiction d'exporter du matériel de guerre, mais, mises à part les «condamnations morales» de l'apartheid exprimées à plusieurs reprises par les autorités, ces dernières refusent toute sanction économique sous couvert de neutralité. Le Conseil fédéral cherche ainsi à concilier deux principes de sa politique extérieure, soit la solidarité internationale et l'universalité de ses relations économiques. La défense, à mon avis, purement tactique de ces deux principes permet à la Confédération de protéger l'image d'une Suisse neutre avec ses traditions démocratiques et humanitaires, tout en sauvegardant les intérêts économiques des milieux industriel et bancaire. Il apparaît d'ailleurs clairement que ce ne sont pas des considérations relatives à la condamnation du système de l'apartheid qui poussent les autorités à agir. Un exemple : des discussions surgissent au sein du DPF dès 1962 sur l'opportunité politique de nouveaux engagements financiers en Afrique du Sud. Le DPF s'inquiète des critiques qui sont faites contre la Suisse à l'ONU surtout de la part des pays dits du Tiers Monde. Avec une volonté de limiter la publicité autour des emprunts et des crédits, les autorités suisses vont «demandé» à l'Afrique du Sud de camoufler la forme donnée à leurs statistiques pour que la Suisse ne soit plus nommément mentionnée. Ainsi, dès 1968, les investissements suisses se fondent dans la catégorie « Rest of Europe » et il n'est plus possible de les chiffrer avec exactitude.

Les relations entre les deux pays vont donc s'intensifier durant les années 60 qui voit une importante croissance économique de l'Afrique du Sud. De nombreuses filiales d'entreprises suisses sont ouvertes durant cette décennie et les principaux secteurs économiques helvétiques sont définitivement installés dans le pays à la fin des années 1960, par exemple Brown Boveri ouvre une

filiale en 1963 et Alusuisse en 1964. L'expansionnisme helvétique est encouragé par les garanties de stabilité sociale et politique promises par le Gouvernement sud-africain et qui passent par un durcissement des mesures répressives aboutissant notamment à l'interdiction de pratiquement toutes les organisations politiques.

L'intensification des liens financiers entre les deux pays se confirme par la création en 1968 du « Pool de l'or » zurichois par l'UBS, le Crédit Suisse et la SBS, qui va commercialiser une part importante de l'or sud-africain et va ainsi permettre le déplacement du marché de l'or de Londres à Zurich.

Un autre élément de poids dans la collaboration financière entre les deux pays est la conclusion, en juillet 1967, d'un accord sur la double imposition entre les deux pays, qui va encore faciliter les investissements suisses en Afrique du Sud.

Montée de la répression et soutien financier suisse

Durant les années 70, la situation se tend considérablement en Afrique du Sud (soulèvement de Soweto en 1976; assassinat de Steve Biko en 1977). Les autorités y répondent par une répression systématique, qui s'accélère avec l'arrivée au pouvoir de P. W. Botha en 1978. Sur le plan international, l'isolement de l'Afrique du Sud s'accroît, et en 1977, le Conseil de Sécurité de l'ONU adopte pour la première fois une résolution contraignante à son égard.

Dans ce contexte, les relations économiques de la Suisse avec la République sud-africaine prennent une importance encore plus forte. Les prêts augmentent alors sensiblement et suscitent des critiques sur le plan international et national : durant les années 70, les prêts accordés par les grandes banques helvétiques se montent au minimum à 2.1 milliards de francs suisses.¹ Les discussions, dont je parlais précédemment au sein des autorités fédérales sur l'opportunité de limiter ces crédits, conduisent, en 1974, à l'introduction d'un plafond fixé à 250 millions de francs. Cette mesure s'est avérée inefficace, les prêts étant dès lors octroyés sous la forme de crédits à court terme qui ne sont pas soumis à autorisation. Le plafond de 250 millions de francs est quant à lui élevé à 300 millions en 1980; une décision qui ne sera jamais rendue publique.

Maintien du refus de sanctions économiques par la Suisse

La fin des années 80 est marquée par la proclamation de l'état d'urgence, dès juillet 1985, puis, en septembre 1989, par le remplacement de P. W. Botha par F. W. De Klerk. A partir de là, on assiste

¹ Cette donnée provient des statistiques fournies par le groupe de travail interdépartemental Suisse-Afrique du Sud: *Les relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud*, Berne 1999.

en Afrique du Sud à la mise en place d'un processus aboutissant aux premières élections démocratiques. L'isolement international de la RSA s'accroît avec l'adoption de sanctions économiques par de nombreux Etats et par une campagne internationale de désinvestissement, qui touche surtout les sociétés américaines.

Dans ce cadre, les autorités helvétiques poursuivent leur politique axée sur la condamnation morale de l'apartheid accompagnées du refus de sanctions économiques. Face aux graves difficultés financières qu'éprouve le Gouvernement sud-africain, qui le conduisent à décréter un moratoire partiel de sa dette extérieure en septembre 1985, les banques suisses — l'ancien Président de la Direction générale de la Banque nationale suisse F. Leutwiler en particulier — jouent un rôle décisif, permettant aux autorités sud-africaines, d'une part, de surmonter leurs problèmes de liquidités et, d'autre part, de consolider leur dette.

Il faut rappeler que pratiquement durant toute la décennie 80 l'économie sud-africaine a enregistré une croissance négative et qu'avec ses principales exportations, telles que l'or, réalisant moins de revenus en capitaux étrangers, le gouvernement était encore plus largement dépendant des crédits étrangers pour maintenir le système de l'apartheid. C'était également une période d'augmentation dramatique des dépenses militaires alors que le Gouvernement nationaliste s'embarquait dans la destabilisation systématique de la région du sud de l'Afrique et devait faire face sur le plan intérieur à une contestation croissante. Cela amena des déficits budgétaires croissants et donc une plus grande dépendance sur les crédits intérieurs et extérieurs.

Les achats d'or s'accroissent fortement durant les années 80, le pool écoulant alors jusqu'à 80% de la production sud-africaine et fournissant de précieuses devises aux autorités de ce pays. Mentionnons encore que certaines Trading Companies établies en Suisse jouent un rôle de premier plan dans l'approvisionnement sud-africain en pétrole, entravé par les sanctions internationales.

Conclusion

Ainsi, malgré les pressions du mouvement anti-apartheid de Suisse, ou encore de l'ONU pour l'arrêt des relations économiques entre les deux pays, les cercles économiques helvétiques ont poursuivi leur politique d'octroi de prêts jusqu'à la fin des années 80. Le maintien de relations étroites entre les milieux bancaires helvétiques et l'industrie minière sud-africaine ont rendu d'importants services aux cercles dirigeants sud-africains en les assurant d'un soutien économique sans faille.

Il reste encore beaucoup de zones d'ombre sur les liens économiques entre les deux pays et une frustration pour toute personne intéressée à ce que la lumière soit faite sur ces liens. Aucune

obligation juridique et donc aucune volonté politique réelle de forcer les entreprises privées et les instituts financiers à ouvrir leurs archives.

Sandra Bott, avril 2003.

*Centre Europe-Tiers Monde (CETIM)
Rue Amat 6
1202 Genève
Suisse
www.cetim.ch*